

Communiqué de presse

Indigita lance une nouvelle formation en ligne sur la déclaration au MROS et au SECO

Genève, le 12 octobre 2022 - **La société regtech suisse Indigita SA, en collaboration avec BRP Bizzozero & Partners SA, a lancé une nouvelle formation en ligne pour les banques et autres intermédiaires financiers, qui se concentre sur l'obligation de communiquer au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et donne un aperçu des autres obligations et droits de communiquer au MROS et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et des sanctions.**

Le cours commence par un aperçu des différents devoirs et droits de communiquer au MROS et au SECO dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et des sanctions. Dans ce contexte, il décrit le droit de communiquer au MROS basé sur l'art. 305ter du Code pénal suisse (CP) comme subsidiaire à l'obligation de communiquer au MROS fondée sur l'art. 9 LBA, ainsi que l'obligation de communiquer au Bureau de communication ou au SECO dans les cas de sanctions, respectivement en vertu de la loi sur les avoirs illicites étrangers (LAIE) et des ordonnances du Conseil fédéral fondées sur la loi sur l'embargo (LEmb).

Le cours se concentre ensuite sur l'obligation de communiquer au MROS selon l'art. Le cours se concentre ensuite sur l'obligation de communiquer au MROS selon l'art. 9 LBA, en présentant les différents cas de figure dans lesquels elle s'applique, et se termine par les conséquences de la violation de cette obligation, y compris les mesures administratives et/ou les sanctions pénales, selon le cas.

Comme en témoignent plusieurs affaires survenues ces dernières années, ce thème revêt une importance cruciale pour les intermédiaires financiers et pour tous les professionnels impliqués dans l'évaluation et le dépôt de ce type de déclarations.

Le cours en ligne est hautement interactif, combinant la théorie avec différentes études de cas et des vidéos inspirées de cas réels, et se termine par une évaluation finale pour vérifier les progrès d'apprentissage des participants.

Le cours est disponible en anglais pour les banques et autres intermédiaires financiers et peut être réservé dès maintenant.

Plus d'informations sur les formations en ligne sur la conformité et sur l'ensemble de l'offre e-Learning d'Indigita : <https://www.indigita.ch/e-learning>

Le cours peut également être acheté en ligne sur le nouveau e-Shop d'Indigita : <https://e-shop.indigita.ch>

* * *

A propos de Indigita SA

Indigita SA est une société suisse regtech basée à Genève qui fournit une suite d'outils numériques afin d'aider les institutions financières et leurs employés à mener des activités transfrontalières de manière sûre et conforme. En combinant les connaissances réglementaires de pointe de son principal actionnaire, BRP Bizzozero & Partners SA, et des solutions numériques innovantes, Indigita SA offre aux banques et aux gestionnaires indépendants l'accès à une base de données complète et à jour de règles transfrontalières couvrant plus de 190 des pays.

www.indigita.ch

A propos de BRP Bizzozero & Partner SA

Le groupe BRP a été fondé à Genève en 2010. Il est actif dans le domaine de la réglementation bancaire et financière. Son objectif est de simplifier la compréhension de réglementations de plus en plus complexes, par la création de documents d'accompagnement standardisés, le développement d'applications informatiques, des conseils pragmatiques et des formations constructives.

www.brpsa.com

Contact

Elena Liotto
Head of Marketing & Communications
+41 78 763 48 70

elena.liotto@indigita.ch